

Nouveautés sur le projet « Employé-e-s de commerce 2022 » – décembre 2020

L'essentiel en bref

- À l'issue de l'audition interne de la CSBFC, il est possible de boucler la phase de développement conformément au plan de projet.
- Le 18 décembre 2020, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a octroyé le ticket pour le projet « Employé-e-s de commerce 2022 ». L'audition par le SEFRI aura lieu entre le 20 janvier et le 20 avril 2021.
- L'exécution des projets de mise en œuvre de la CSBFC et des projets de l'organe de coordination des partenaires de la formation professionnelle en vue de la réalisation des réformes de la formation du commerce de détail et de la formation commerciale initiale est bien avancée.

Audition interne de la CSBFC

Le 1^{er} décembre 2020, l'Assemblée extraordinaire des délégués de la CSBFC a approuvé la demande de ticket y compris les documents associés à l'intention du SEFRI. Les décisions prises par la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (CSDPQ) Employé-e-s de commerce CFC ainsi que par le Comité de la CSBFC suite à l'évaluation de l'audition interne figuraient à la base de cette demande. L'audition interne s'est achevée à la fin du mois de septembre 2020.

Lors de l'évaluation des prises de position, les catégories suivantes ont été établies :

1. Propositions d'adaptation de l'ordonnance sur la formation de la part de la CSBFC à l'intention du SEFRI.
2. Questions à traiter dans le cadre des projets de mise en œuvre.
3. Thèmes à prendre en considération dans le domaine de l'information et de la communication.

Les résultats de l'audition interne de la CSBFC ont permis d'optimiser le projet d'ordonnance sur la formation, de traiter des questions relatives à la mise en œuvre du projet et d'améliorer la communication et l'information futures. Des précisions mineures ont été apportées au plan de formation.

Audition par le SEFRI

Dès le 20 janvier 2021, les documents relatifs à l'audition par le [SEFRI](#) seront publiés sur le site de ce dernier. Des documents complémentaires seront disponibles sur la plateforme de communication « Employé-e-s de commerce 2022 ». Pour y avoir accès, il est possible de s'inscrire en allant sur le site de la [CSBFC](#). En outre, les rubriques « Actualités » et « Employé-e-s de commerce 2022 » du site de la CSBFC seront régulièrement mises à jour.

Phase de mise en œuvre

À partir de janvier 2021, des informations détaillées sur les résultats des projets de mise en œuvre de la CSBFC et de l'organe de coordination des partenaires de la formation professionnelle seront fournies en parallèle à l'audition du SEFRI.